

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0075

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE D'INSTALLATION DU 28 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mars, à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 24 mars 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel, nouvellement élu.

PRESENTS : M. VACHEZ, MME BEAUMEL, M. DIOGO, MME NATALE, M. MEYER, MME DODOTE, M. SANCHEZ, MME NAKACH, M. VISKOVIC, MME NEDJARI, M. RATOCHNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, M. BEAULIEU, MME TROQUIER, M. TIENG, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, MME BEN BOUAZIZ, M. TEBALDINI, M. KAPLAN, MME THIRON, M. KRZEWSKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carline VICTOR

Madame LE Suzanne, conseillère municipale élue le 23 mars 2014, ayant démissionné le vendredi 28 mars 2014 avant la séance du conseil municipal, Monsieur KRZEWSKI Tadeusz, suivant sur la liste « Noisiel Avenir » est installé conseiller municipal à compter du vendredi 28 mars 2014, 20h30

Point n° 3 : Election des Adjoints au Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140328-DEL2014_0075-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-7-2,

VU la liste présentée,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- *nombre de bulletins : 33*
- *bulletins blancs ou nuls : 6*
- *suffrages exprimés : 27*
- *majorité absolue : 14*

A obtenu :

- *LISTE Anasthasio DIOGO : 27 voix ; vingt sept voix*

La liste Anasthasio DIOGO, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

Monsieur Anasthasio DIOGO 1^{er} adjoint au Maire
Madame Pascale NATALE 2^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Gérard SANCHEZ 3^{ème} adjoint au Maire
Madame Annyck DODOTE 4^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Dominique MEYER 5^{ème} adjoint au Maire
Madame Corinne TROQUIER 6^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Mathieu VISKOVIC 7^{ème} adjoint au Maire
Madame Ève NAKACH 8^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Sithal TIENG 9^{ème} adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 28 MARS 2014
Publié le 28 MARS 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2014

Application agréée E-legalite.com